

TARIFS CABINET BENEDIC AU 1ER JANVIER 2019

TVA AU TAUX DE 20%

GERANCE

Immeubles collectifs :

- 7,8% HT sur le montant
quittancé ou perçu.

Lots isolés :

- 7,8% HT sur le montant
quittancé ou perçu.

REDACTION D'ACTES

Baux commerciaux :

- 10% du loyer annuel avec un
minimum perçu de 200€ HT

COPROPRIETE

GESTION COURANTE

Gestion courante d'un immeuble :

- 180€ HT du lot avec un
minimum de perception de 2500€ HT.
Suivant contrat de syndic à négocier
et adapter en fonction du bien à
administrer (nombre de lots, confort,
équipements, périodicité des comptes,
des conseils, ect...)

Mutation - Domiciliation :

- Etablissement du questionnaire
pour le notaire : 400€ HT (état daté)

TRANSACTION

Location d'appartements bourgeois :

Pour la visite, le montage du dossier et la rédaction du
bail dus le jour de la signature du bail :

- 8€/m² habitable à la charge du locataire
- 8€/m² habitable à la charge du propriétaire

Pour la réalisation de l'état des lieux,
dus le jour de l'état des lieux :

- 3€/m² habitable à la charge du locataire
- 3€/m² habitable à la charge du propriétaire

Location d'un emplacement de parking ou d'un garage :

120% d'un mois de loyer hors charges avec un minimum
de perception de 80€ à la charge du preneur

Location de locaux professionnels ou commerciaux :

15% HT du loyer annuel à la charge du propriétaire.
15% HT du loyer annuel à la charge du locataire.

Vente d'immeuble :

Prix de vente	Honoraires à la charge de l'acquéreur
0 - 33 000€	4 500€ TTC
33 001€ à 72 000€	5 000€ TTC
72 001€ à 110 000 €	7,52% TTC du prix net vendeur
110 001€ à 140 000€	6,94% TTC du prix net vendeur
140 001€ à 170 000€	6,37% TTC du prix net vendeur
170 001€ à 200 000€	5,81% TTC du prix net vendeur
> 200 001€	5,26% TTC du prix net vendeur